

Compte rendu de séance

Séance du 9 Décembre 2015

L' an 2015 et le 9 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des réunions sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne - Maire

Présents : Mmes : CORMERY Michèle, DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : FOUGERET Eric, GLORIAN Jérémy, GRUGIER Olivier, THEFFO Jean Marie

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : DE NOTER Armelle à Mme CORMERY Michèle, KAKKO-CHILOFF Anne à Mme DURAND-GABORIT Anne, MINIERE-GAUFROY Claire à Mme NAUDIN Diane, MM : GOUBERT Alex à M. GRUGIER Olivier, VALLICIONI Marc à M. THEFFO Jean Marie
Absent(s) : M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles

Date de la convocation : 03/12/2015

Date d'affichage : 04/12/2015

Objet(s) des délibérations

BUDGET COMMUNE - VIREMENTS DE CREDITS - réf : 2015-081

Madame le Maire après avoir donné toutes explications, propose les modifications suivantes sur le budget Commune :

Compte D 61522 - 10.000 €

Compte D 6455 + 10.000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces mouvements de crédit.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR -réf : 2015-082

La Préfecture du Loiret a adressé fin novembre un dossier concernant l'appel à projets pour la DETR 2016.

Les travaux d'accessibilité font partie des priorités. Comme cela a été présenté lors d'un dernier conseil, Madame le Maire a sollicité la Préfecture pour obtenir un an de délai supplémentaire pour lui remettre l'ADAP qui devait être donné pour le 27 septembre 2015. La Préfecture a autorisé La Commune de Ligny-le-Ribault à remettre son ADAP le 29 septembre 2016 au plus tard.

Ainsi, ces quelques mois supplémentaires permettront une réflexion approfondie en termes techniques et budgétaires pour prévoir ces travaux. Le dossier pour l'obtention de la DETR 2016 étant à remettre pour le 14 janvier 2016, délai trop court pour monter un dossier sérieux. Il semble donc raisonnable de ne pas solliciter la DETR 2016 et se laisser le temps d'étudier les solutions d'accessibilité les mieux adaptées aux E.R.P. de la Commune et à son budget..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision de Madame le Maire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ETUDE EAU-ASSAINISSEMENT - réf : 2015-083

Un appel d'offres avait été lancé le 27 janvier dernier pour un marché de maîtrise d'oeuvre concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de la Commune.

L'entreprise IRH a été retenue pour l'étude de mise en place d'une nouvelle station d'épuration. Le coût des prestations est estimé à 49.215 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à établir une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans ce cadre.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT - VIREMENTS DE CREDITS - réf : 2015-084

Madame le Maire, propose les modifications suivantes sur le budget Eau-Assainissement, suite à une demande du Receveur Municipal concernant une régularisation d'écriture de 2014 :

Compte D 6378 vers le 66111 860 €

Compte D 2156 vers le 1641 2.200 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ces mouvements de crédit.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

AUGMENTATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU 1ER JANVIER 2016 - réf : 2015-085

Après avoir entendu les explications de Monsieur Olivier GRUGIER, notamment sur l'engagement prochain de travaux importants sur le réseau d'assainissement, il propose d'augmenter les tarifs d'eau et d'assainissement à compter du **1^{er} JANVIER 2016** comme suit :

Tarifs Eau et Assainissement :

- **CONSOMMATION EAU: 1,25 € le M3 ;**
- **REJET ASSAINISSEMENT : 1,40 € le M3.**

Tarifs abonnements eau et assainissement :

- **ABONNEMENT EAU/AN :**
- Compteur N°1 : 19,30 €
- Compteur N°2 : 24,30 €
- Compteur N°3 : 32,20 €
- Compteur N°4 : 56,00 €

- **ABONNEMENT ASSAINISSEMENT/AN : 71,00 € ;**

L'AGENCE de l'EAU LOIRE-BRETAGNE notifie, chaque année, le montant des **taxes applicables. Pour l'année 2016** les taux sont les suivants :

- **redevance pollution domestique : 0,23 € le m3**
- **redevance réseaux de collecte : 0.18 € le m3.**

Les Conseillers Municipaux proposent une augmentation plus importante.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, reste sur l'augmentation proposée.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

CONTRAT DE LOCATION SALLE POLYVALENTE - réf : 2015-086

Monsieur Le Préfet du Loiret a adressé aux Communes un courrier pour un Plan de lutte contre l'insécurité routière dans le Loiret et notamment une action de prévention contre l'abus d'alcool à l'occasion d'événements festifs.

Des modifications doivent être apportées sur le règlement intérieur de la salle polyvalente, notamment à l'article 10 du règlement, comme suit :

"Le preneur s'engage à respecter et à faire respecter les consignes générales d'ordre public en lien avec les plans de lutte contre l'abus d'alcool et l'insécurité routière : etc..... "

La nouvelle réglementation a été adoptée à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

STE ANETH - CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE - réf : 2015-087

La Commune est dans l'obligation de prendre en charge la fourniture et l'entretien des vêtements du personnel communal du service technique.

Après avoir consulté plusieurs entreprises, la société ANETH CENTRE LOIRE à LA CHAUSSEE SAINT VICTOR (41) a été retenue. Un contrat de prestations de location-entretien d'articles textiles et d'hygiène sera signé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat avec l'entreprise ANETH.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

LOYER MAM REVISION DU LOYER - réf : 2015-088

La Commune a négocié des tarifs de gaz à la baisse avec un nouveau prestataire. Afin de faire bénéficier de cette baisse à la Maison des Assistantes Maternelles des modifications ont été conclues avec Mesdames ROLLERI et ROUILLON dans le cadre de la location de l'ancien presbytère (bâtiment communal).

Une répartition des charges du chauffage gaz sera effectuée chaque mois en supplément du loyer de la MAM. Puis une régularisation sera faite en décembre de chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

SALLE POLYVALENTE CHANGEMENT DES FOURNEAUX POUR REMISE AUX NORMES - réf : 2015-089

Les fourneaux de la salle polyvalente ne sont plus aux normes en vigueur. Pour des raisons de sécurité il est nécessaire de les remplacer.

Après avoir rencontré plusieurs entreprises et examiné leurs offres, le choix de l'entreprise AXIMA REFRIGERATION a été retenu pour la fourniture d'un fourneau 5 feux + four gaz et d'un four à air pulsé 6 niveaux.

Il est également prévu l'installation d'un lave mains, d'une douchette col de cygne, d'un micro-onde, d'un percolateur 15 litres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour cette proposition.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

CONTRAT DE PRESTATIONS JURIDIQUES - réf : 2015-090

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux différents litiges rencontrés avec certains administrés, elle envisage de prendre un contrat pour mission d'assistance juridique auprès d'un avocat pour régler les problématiques susceptibles d'être rencontrées par la collectivité (droit de la fonction publique, urbanisme, travaux publics etc...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer un contrat de prestation.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

PANNEAUX D'ENTREE DE VILLAGE R.D.61 RUE CESAR FINANCE

Les travaux de création de trottoirs Rue César Finance seront terminés fin de semaine. Il est nécessaire de repousser d'environ 15 à 30 m les panneaux entrée et sortie de village "LIGNY-LE-RIBAULT".

L'entreprise chargée des travaux propose de nous réinstaller les panneaux.

Il est nécessaire de faire un arrêté municipal pour cette modification. Madame le Maire prendra un arrêté en ce sens.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord.

MAISON DES AUTISTES - CONVENTION DE STAGE AVEC LE FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE DE SARAN

Madame le Maire signale que nous avons passé une convention de stage avec Le Foyer d'Accueil Médicalisé Dialogue Autisme à SARAN situé au 67, chemin des sablons, afin d'organiser un stage de sensibilisation préprofessionnel de Monsieur Arnaud LESSUEUR.

Le stage aura lieu du 3 décembre 2015 au 26 novembre 2016 tous les jeudis de 14h30 à 15H30 hors vacances scolaires.

OUVERTURE DECHETTERIE 26 DECEMBRE 2015 ET 2 JANVIER 2016

Il est proposé au Conseil Municipal de fermer la déchetterie les samedis 26 décembre et 2 janvier 2016. Le Conseil Municipal approuve cette décision considérant que ces 2 matinées ne seront pas très fréquentées par le public.

PLATEAUX SPORTIF STADE MUNICIPAL

Madame le Maire souhaite faire un arrêté municipal concernant l'utilisation du plateau sportif chemin du stade, mentionnant entre autres des horaires d'ouverture de 9H à 22 H. Celui-ci mentionnera également la nécessité du respect des propriétés voisines, l'interdiction de fumer et de consommer de l'alcool sur et à proximité du terrain.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à prendre cet arrêté.

DIVERS

Madame Diane NAUDIN signale un trou dangereux devant la déchetterie.

Il est signalé que l'entretien intérieur du complexe aquatique de la Ferté-Saint-Aubin laisse à désirer.

TELETHON : des remerciements sont adressés aux Associations et à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation du TELETHON 2015.

Monsieur Eric FOUGERET demande s'il serait possible de créer une zone artisanale à Ligny-le-Ribault.

Il est précisé que cela n'a pas été prévu dans le Plan Local d'Urbanisme voté en 2012 et que ce sujet devra être examiné dans les projets futurs de la Commune.

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 20:50

En mairie, le 28/12/2015
Le Maire
Anne DURAND-GABORIT